

Comité d'orientation

1er decembre 2006

Centre de loisirs de Ramatuelle

Synthèse des échanges



SIVOM du Littoral des Maures
Le Rayol-Canadel - Cavalaire sur Mer - La Croix Valmer - Ramatuelle
Rte du Dr Pardigon - 83240 Cavalaire sur Mer
Tél : 04 94 00 46 20 / Fax : 04 94 00 46 21
www.observatoire-marin.com



observatoire
marin



Une assemblée de professionnels

Le Comité d'Orientation de l'Observatoire Marin est constitué de plus de 300 personnes morales ou physiques représentant les :

- élus du syndicat,
- partenaires techniques et institutionnels,
- acteurs locaux et professionnels de la mer,
- associations de défense de l'environnement...

Cette assemblée, réunie tous les deux ans, a pour objet de présenter le bilan des actions de l'Observatoire Marin en matière d'acquisition de connaissances, de sensibilisation du public ainsi que de gestion du milieu, puis de poursuivre la mise en oeuvre des orientations de la structure.

Le programme

Programme	Intervenant
Accueil	
Discours de bienvenue Présentation du contexte général et du déroulement de la journée	M. Roland BRUNO <i>Maire de Ramatuelle</i> <i>Vice-président du SIVOM</i> <i>Délégué à l'Observatoire Marin</i>
Discours d'introduction	Mme Christine SANDEL <i>Conseillère Régionale déléguée au littoral</i>
Discours d'introduction	M. Alain SPADA <i>Conseiller Général du Canton</i>
Présentation du rôle de l'Observatoire Marin dans la démarche de gestion intégrée	M. Bernard DHORNE <i>DGS du SIVOM du Littoral des Maures</i>
Bilan des actions 2005-2006 • La connaissance des milieux littoraux • La sensibilisation des usagers • La gestion des milieux littoraux et de leurs usages	M. Jean-Philippe MORIN <i>Chef de service</i> Agents de l'Observatoire Marin
Conclusion sur les actions Orientations par rapport au Document Cadre	M. Jean-Philippe MORIN M. Bernard DHORNE
Séance thématique : les macrodéchets • Présentation du contexte Définition du terme Macrodéchets, origines et nature , définition des impacts écologiques et économiques • La réglementation • Les moyens de gestion - La limitation du risque (sensibilisation, aménagements...) - La connaissance du problème (recueil d'informations qualitatives et quantitatives, rôle des collectivités) - Le traitement de la pollution (enlèvement, nettoyage, traitement...) • Les perspectives : débat avec l'assemblée	M. Benjamin DURAND <i>Chargé de mission au Conseil Général des Bouches du Rhône</i> Mme Chloé EBERT <i>Juriste</i> M. Romain GUILLOT <i>Administrateur au CROSS Med</i> M. Guillaume SELLIER <i>Directeur Départemental des Affaires Maritimes</i> Mme Isabelle POITOU <i>Directrice de l'association Mer terre</i> Services techniques des collectivités
Synthèse des débats	M. Philippe LOMBARD <i>Rédacteur en Chef du Magazine Mer et Littoral</i> Mme Odile MARCEL <i>Conservatoire du Littoral</i>
Clôture des débats	M. Roland BRUNO



Le bilan des actions réalisées en 2005 et 2006 a été présenté selon les 3 déclinaisons du Document Cadre de l'Observatoire Marin :

- l'acquisition des connaissances,
- la diffusion des connaissances,
- l'aide à la gestion par le maintien, la préservation, la valorisation de la bonne qualité des masses d'eau et des écosystèmes marins.

Synthèse des attentes de l'assemblée

Les échanges avec l'assemblée ont permis de dégager les attentes suivantes :

- La confirmation de **l'intérêt de la création** de l'Observatoire marin et de son influence au-delà des frontières du syndicat,
- La volonté de continuer à **fonder solidement** de l'Observatoire Marin en complétant la palette de ses compétences, en lui permettant de se positionner sur des projets ambitieux (Natura 2000, GIZC, SCOT) et en lui attribuant des locaux à sa mesure et conforme à son image,
- La nécessité, à terme, d'**étendre l'implantation territoriale** de l'Observatoire Marin à l'ensemble des communes du golfe dans le cadre de la communauté de communes. Par anticipation, cela peut déjà être amorcé en le consultant pour le développement du volet maritime du SCOT,
- L'importance de **continuer à acquérir des connaissances** relatives au milieu marin en se basant sur des bio indicateurs (cartographie des posidonies jusqu'aux 300m, oursins...),
- L'aptitude de l'Observatoire Marin à **travailler de concert avec l'ensemble des intervenants locaux** en matière de communication sur le territoire syndical, ce qui à terme, lui permettrait de se positionner en tant que structure de référence pour l'élaboration des messages envers la population locale et touristique, sans pour autant se substituer aux compétences de ces acteurs,
- Le fait que les acteurs du développement d'un territoire encore préservé comme celui du littoral des Maures pourraient **initier et mettre en œuvre des règles de vie applicables à tous** (population locale et touristiques) et garantes de sa préservation. C'est l'objet de la démarche de sensibilisation proposée à l'adresse de l'acteur territorial (agents municipaux et élus), visant un changement de comportement,
- La capacité de l'Observatoire Marin à **communautariser son expérience** notamment pour les démarches de « Gestion Intégrée »,
- La nécessité d'**appliquer vis-à-vis de l'herbier de posidonie l'ensemble des textes réglementaires** qui concernent cet habitat essentiel,
- La nécessité de **développer une communication approfondie** et élargie sur l'ensemble de ces sujets.



Orientations

Des propositions ont résulté des remarques et suggestions de l'assemblée sur les sujets suivants :

- **La communication à l'adresse des visiteurs**

L'Observatoire Marin détient une connaissance relative à l'environnement du littoral des Maures qu'il doit mettre à disposition des offices de tourisme afin que ces derniers les adaptent en langage d'accueil et s'en inspirent pour la réalisation de leurs documents d'information,

- **Le balisage respectueux de l'environnement**

Il est recommandé, à terme, de remplacer les corps morts prévus à ce jour pour la mise en œuvre du balisage écologique par des ancrs à vis, tel que cela s'est fait sur la commune de Bormes les Mimosas, en prenant en compte le facteur «coût constant» de l'opération,

- **La diffusion de l'expérience de l'Observatoire Marin**

Il est suggéré que l'Observatoire Marin participe aux réflexions élaborées au sein de l'accord international RAMOGE en tant que «correspondant scientifique»,

- **La sensibilisation du grand public**

Il est souligné l'importance d'apporter un discours rigoureux et homogène sur l'ensemble du territoire, sans pour autant uniformiser la nature des supports. Par ailleurs, la diversité des documents disponibles ne doit pas être perçue comme un frein à la transmission du message mais plutôt comme un atout.,

- **Natura 2000**

Cette démarche doit être perçue comme un levier (et comme un service minimum) et non comme une fin en soi. Les études menées sur le site des 3 caps pourront à terme, être transposées au reste du territoire,

- **La prise en compte des enjeux écologiques dans leur globalité**

Les problématiques écologiques planétaires ne sauraient trouver d'issue heureuse sans une prise de conscience et une mise en œuvre d'abord locale. Le travail de l'Observatoire Marin va parfaitement dans ce sens.



La séance thématique sur les macrodéchets a été animée selon les axes suivants :

- La réglementation (Chloé Ebert)
- Le rôle des services de l'Etat (Romain Guillot / CROSSMED)
- Les différents moyens de gestion de cette pollution (Isabelle Poitou / ODEMA)
- Des exemples de démarches locales (Benjamin Durand / CG des Bouches du Rhône, Louis Garnier / SIVOM du littoral des Maures, Gilbert Carra / Commune de Ramatuelle)

Synthèse des attentes de l'assemblée

Sont ressortis des échanges les points suivants :

- La prise en charge de la problématique « Macro déchets » est extrêmement hétérogène au niveau des Etats, mais aussi au niveau des communes du littoral français,
- L'origine géographique précise des déchets est difficile à définir,
- Un arsenal juridique existe concernant la gestion des déchets, mais est généralement inapplicable ou presque, compte tenu de l'absence de «fautif» identifié,
- L'importance des pollutions observées en mer et transitant par ce vecteur est très faible comparée aux pollutions par hydrocarbures,
- Les macrodéchets constituent une importante pollution visuelle, pourtant une fois collectés sur la plage, leur volume est souvent faible par rapport aux débris naturels,
- Le coût des opérations de nettoyage des plages est considérable au regard des volumes collectés,
- Le ramassage en mer pourrait être un moyen d'action plus sélectif et moins «traumatisant» que le nettoyage mécanique des plages.
- A court terme, le ramassage des macrodéchets est le seul moyen d'éliminer cette pollution. Comment peut-on imaginer à plus long terme l'élimination à la source de ces arrivages anthropiques?

L'ensemble des diaporamas présentés lors de cette journée est disponible sur le site www.observatoire-marin.com, rubrique «Documents à télécharger».